

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Pôle Environnement, Patrimoine et Espaces Public - Service gestion et valorisation des déchets
OBJET : Attribution du marché public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Forez-Est

Le 17 juillet 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 11 juillet 2024 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum, 11 bis rue Gambetta à Feurs).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, Mme Maryvonne MOUNIER, M. Michel NEEL, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Pascal VELUIRE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, M. Claude MONDESERT, M. Mathieu MOURAGNE, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Gérard DUBOIS, M. Bertrand VALLA

Pouvoirs : Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Didier BERNE, Mme Catherine PALMIER donne pouvoir à M. Jean-Marc GALLEY, M. Patrick MATHIEU donne pouvoir Mme Simone COUBLE, M. Christian BLANCHARD donne pouvoir à M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE donne pouvoir à M. Pierre VÉRICEL, Mme Marianne DARFEUILLE donne pouvoir à M. Claude MONDESERT, M. Jérôme PIGERON donne pouvoir à M. Marc RODRIGUE, Mme Mireille GIBERT donne pouvoir à M. Mathieu MOURAGNE, M. Philippe MIKHAILOFF donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette BENY, M. Laurent MIOCHE donne pouvoir à M. Christian MOLLARD, M. Gilles COURT donne pouvoir à M. Robert FLAMAND, M. Jean-Pierre BRUYERE donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS, Mme Brigitte CHANCRIN donne pouvoir à M. Michel BONNAND, M. Dominique DECHANDON donne pouvoir à M. Sylvain DARDOULLIER, M. Christophe LALLEMAND donne pouvoir à M. Bertrand VALLA

Absents remplacés : M. Jean-Luc LAVAL est remplacé par Mme Nathalie COMMEAT

Absents excusés : M. Bruno CHALAYER, Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT

Absents : M. Georges SUZAN, M. Jean-François RASCLE, M. Laurent THOMAS, M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Patrick DEMMELBAUER

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 48
Nombre de membres supplées : 1
Nombre de pouvoirs : 15
Membres absents non représentés : 7
Nombre de votants : 64
Nombres de vote
POUR : 64
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.021.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 approuvant la désignation des représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Vu le rapport d'analyse technique des offres rédigé par cabinet AJBD et la Direction des Déchets de la CC Forez-Est en date du 25 juin 2024, tel annexé,

Vu le procès-verbal de la CAO en date du 26 juin 2024, tel annexé,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la CC Forez-Est gère certaines activités de collecte et traitement en prestation de service. Les principaux marchés de gestion des déchets se terminent au 31 décembre 2024. Ils doivent être renouvelés en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires. L'objectif est de rendre notre service public plus efficient et plus moderne au profit de nos usagers. Les prochains marchés de gestion des déchets seront également construits pour poursuivre la transition écologique amorcée par la collectivité. Parmi les enjeux principaux, on peut citer la réduction du gisement de déchets ménagers et assimilés, l'augmentation du taux de valorisation et la réduction de l'impact « carbone » de nos différentes collectes. Au 1^{er} janvier 2025, il est prévu le démarrage d'un nouveau marché composé de 7 lots :

Lot n°1 : Collecte en porte-à-porte ou en apport collectif, transport des ordures ménagères résiduelles et des multi-matériaux

Lot n°2 : Collecte, transport et traitement des biodéchets

Lot n°3 : Collecte et transport du verre

Lot n°4 : Collecte et transport des cartons de certains professionnels

Date de mise en ligne : 18/07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Lot n°5 : Traitement des ordures ménagères résiduelles

Lot n°6 : Gestion des bas de quais de déchèteries

Lot n°7 : Gestion des déchets dangereux déposés en déchèteries

Pour le renouvellement du marché, la CC Forez-Est a été accompagnée par un bureau d'études spécialisé.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 mars 2024 au BOAMP et le 25 mars 2024 au JOUE. Cet avis avait pour objet la passation du marché public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CC Forez-Est.

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L 2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique.

La date de remise des offres était fixée au 21 mai 2024 à 12h00.

La CC Forez-Est a reçu 11 plis des entreprises suivantes :

- SARPI la Talaudière
- URBASER Environnement
- SECAF Chamfray
- SUEZ RV Centre Est
- BM Environnement
- MINERIS Environnement
- ONYX ARA
- SERMACO
- RESSOURCERIE DES MONTS DU LYONNAIS

CONTENU

Lors de sa séance du 26 juin 2024, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les candidatures et les offres reçues, a pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures et des offres établis par les services de la CC Forez-Est.

Elle a décidé au terme de cet examen :

- d'attribuer le lot 1 « Collecte en PAP et en PAC, et transport des OMR et du multi-matériaux » à la société SUEZ RV CENTRE EST pour un montant prévisionnel de 26 753 062,10 € TTC,

- d'attribuer le lot 2 « Collecte, transport et traitement des biodéchets » à la société BM ENVIRONNEMENT pour un montant prévisionnel de 1 639 767,92 € TTC,

- d'attribuer le lot 3 « Collecte et transport du verre » à la société MINERIS pour un montant prévisionnel de 1 507 283,78 € TTC,

- d'attribuer le lot 4 « Collecte des cartons des professionnels » à la société RESSOURCERIE DES MONTS DU LYONNAIS pour un montant prévisionnel de 832 320,00 € TTC,

- d'attribuer le lot 5 « Traitement des OMR » à la société SUEZ RV CENTRE EST pour un montant prévisionnel de 12 697 504,00 € TTC,

- d'attribuer le lot 6 « Gestion des bas de quais de déchèterie » à la société SERMACO pour un montant prévisionnel de 16 418 405,37 € TTC,

Date de mise en ligne : 18/07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

- d'attribuer le lot 7 « Gestion des DDS » à la société SARPI LA TALAUDIERE pour un montant prévisionnel de 604 996,99 € TTC.

VOTE

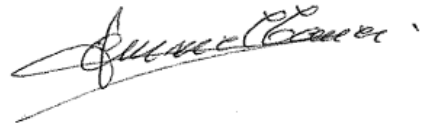
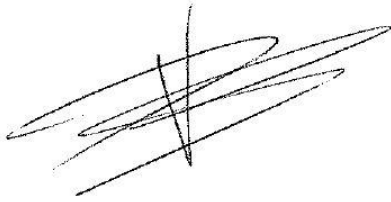
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- D'approuver l'attribution du lot n°1 « Collecte en PAP et en PAC, et transport des OMR et du multi-matériaux » à la société SUEZ RV CENTRE EST, dont le siège social est à 3 rue Calixte Plotton 42000 SAINT-ETIENNE, pour un montant prévisionnel de 26 753 062,10 € TTC,
- D'approuver l'attribution du lot n°2 « Collecte, transport et traitement des biodéchets » à la société BM ENVIRONNEMENT dont le siège social est à 638 route des Marceaux la Barge 42130 SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE, pour un montant prévisionnel de 1 639 767,92 € TTC,
- D'approuver l'attribution du lot n°3 « Collecte et transport du verre » à la société dénommée MINERIS dont le siège social est à 37 rue Paul Sain CS 40100 84918 Avignon Cedex 9, pour un montant prévisionnel de 1 507 283,78 € TTC,
- D'approuver l'attribution du lot n°4 « Collecte des cartons des professionnels » à la société RESSOURCERIE DES MONTS DU LYONNAIS dont le siège social est à 181 Boulevard du 11 novembre 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE, pour un montant prévisionnel de 832 320,00 € TTC,
- D'approuver l'attribution du lot n°5 « Traitement des OMR » à la société SUEZ RV CENTRE EST, dont le siège social est à 3 rue Calixte Plotton 42000 SAINT-ETIENNE, pour un montant prévisionnel de 12 697 504,00 € TTC,
- D'approuver l'attribution du lot n°6 « Gestion des bas de quais de déchèterie » à la société SERMACO dont le siège social est ZI du Bayon Rue René Varennes 42150 LA RICAMARIE, pour un montant prévisionnel de 16 418 405,37 € TTC,
- D'approuver l'attribution du lot n°7 « Gestion des DDS » à la société SARPI LA TALAUDIERE dont le siège social est 461 Gorge Sand 42350 LA TALAUDIERE, pour un montant prévisionnel de 604 996,99 € TTC,
- D'autoriser Monsieur Le Président de la CC Forez-Est à signer et notifier aux entreprises titulaires les marchés publics correspondants, et toute décision nécessaire à leur exécution,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance
M. Patrick DEMMELBAUER



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

Date de mise en ligne : 18/07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024